

OCT  
2024

# TÉLÉTRAVAIL

## Un accord qui fonctionne.

*Cette année encore les chiffres démontrent que le télétravail est une réalité établie dans les modes de travail.*

*8400 personnes ont déjà activé ce mode de fonctionnement en 2024, soit une hausse de 6.5% par rapport à 2023.*

*Toutes les tranches de population et genres y adhèrent de façon homogène.*



### CERTAINS ITEMS MÉRITENT UNE AMÉLIORATION COMME :

- | L'indemnisation de 2€ par jour doit être revalorisée
- | Le coworking n'est pas suffisamment promu et pourrait être étendu à Grenoble, notamment pour éviter le coworking sauvage sur les différents sites de l'agglomération.
- | Une déclaration dans Pay Link encore trop aléatoire
- | La simplification du déclaratif d'indemnité pour les itinérants
- | Un nombre de jours de TT plus important à la disposition de certains collaborateurs de GSC.

### NOTRE ACCORD EST DANS LA NORME DE CE QUI EXISTE.

Il fonctionne et répond à une attente des collaborateurs mais aussi à celle des futurs talents. C'est un critère important dans le choix d'une entreprise.

Il manque cependant un meilleur accès à ce moyen de travailler pour les personnes aidant un proche. Le dispositif est peu ou pas connu par les aidants, donc pas employé.

### AUCUNE REMISE EN CAUSE

Si beaucoup d'entreprises remettent en cause le télétravail, ce n'est pas le cas chez Schneider Electric. Mieux, notre accord permet un équilibre de vie acceptable : 8 jours de télétravail par mois permettent d'apporter de la flexibilité tout en maintenant le lien avec l'entreprise et le collectif de travail.

Nos sites sont accueillants et le cadre de travail y est agréable. Ils sont dimensionnés pour pouvoir accueillir tout le monde. Peut-être y aura-t-il des ajustements à prévoir dans les nouvelles implantations mais vos représentants CFE-CGC seront présents pour garantir vos intérêts.

### CONCLUSION

*La CFE-CGC demande la poursuite de l'élargissement d'accès au télétravail dans GSC à d'autres emplois et l'augmentation du pour les nouveaux éligibles. 1 jour est insuffisant. L'aidance est un fait de société : SE ne peut s'en exonérer.*

*La CFE-CGC demande une prise en compte de cette situation par une meilleure communication aux intéressés potentiels.*

*Le Coworking doit être étendu à la région grenobloise. Les difficultés de transport, la densité de population sur les sites. Pour le bien de tous.*



### VOS CONTACTS

PHILIPPE BORDAS  
GÉRARD LE GOUFFLEC

[cfecgc.schneider@gmail.com](mailto:cfecgc.schneider@gmail.com)

